

FAITES-LE SAVOIR

Adressez vos courriers
au 233, bd Voltaire, 75555 Paris cedex 11

PIZZERIA Quelle salade!

De passage à La Croix-Valmer (83), nous avons dîné dans une pizzeria. On nous présente la carte. En bas, il est indiqué: «+ salade = 2 €». Nous commandons deux pizzas avec salade. La serveuse nous demande si nous voulons qu'elle nous soit servie à part ou répandue au-dessus des pizzas. «À part», répondons-nous. Au moment de payer, je constate que le prix de la salade est de 5 € et non de 2 € comme spécifié sur la carte. Interrogée, la serveuse nous explique que c'est parce que la salade a été servie à part. Or, elle ne nous a rien dit au moment de prendre la commande. Nous n'avons pas voulu faire d'esclandre et avons payé. Mais la pratique est limite. ♦

FRANÇOISE DUMAS,
SAINT-MARTIN-LÉ-VINOUX (38)

ASSURANCE MOTO

Le tarif dérape

Sociétaire de la Mutuelle des motards depuis 30 ans, j'ai résilié mon contrat d'assurance à échéance en raison de pratiques que j'estime malhonnêtes. Ayant changé de machine l'an dernier, j'ai eu la surprise de constater que le montant de la prime de ma nouvelle monture était supérieur de plus de 200 € par rapport au devis établi deux mois plus tôt et, ce, sans véritable justification. Après négociations, l'assureur a fait marche arrière et m'a appliqué le tarif initialement proposé. Mais le surcoût m'a été imputé cette année. Selon la Mutuelle des motards, j'avais bénéficié, l'an dernier, d'un geste commercial. En outre, cette hausse s'expliquait car ma précédente moto était ancienne (elle avait cinq ans). Bref, du fait que j'en avais acquis une neuve, forcément la prime était plus élevée. L'argument serait recevable si cette mutuelle pratiquait des tarifs dégressifs en fonction de l'âge du véhicule. Or, ce n'est pas le cas. ♦

YVES CORNU, PARIS (75)

ANALYSES MÉDICALES

Paroles de biologistes

Je réagis à l'un de vos articles (QC n° 518) qui évoque le rapport de la Cour des comptes sur l'augmentation du volume des analyses médicales depuis 2000 et qui conclut sur une injonction d'en baisser les tarifs. Cet accroissement s'explique de plusieurs façons. Tout d'abord, la fiabilité des laboratoires d'analyses médicales s'est accrue. Ensuite, de nouveaux paramètres biologiques permettant d'éviter l'hospitalisation sont apparus, ainsi que de nouveaux dépistages et le suivi systématique de pathologies. La généralisation des mutuelles sociales (CMU, AME) a également amené une nouvelle demande d'analyses

médicales. Enfin, la disponibilité immédiate d'une profession de spécialistes, sans dépassements d'honoraires, permet aux médecins un «débrouillage» rapide de la situation, ce qui leur fait gagner un temps précieux. J'ajouterais que les actes des biologistes n'ont pas été revalorisés depuis les années 90. On aide les buralistes face à la baisse de la consommation du tabac, qui est une des causes de mortalité la plus importante. Mais mieux vaut étrangler un professionnel de santé qu'un diffuseur de mort... ♦

PATRICK LEPREUX, SYNDICAT DES BIOLOGISTES
PRATICIENS, MARSEILLE (13)

SITE DE RENCONTRES Inscrite contre mon gré

Sur ma messagerie, j'ai eu la mauvaise surprise de découvrir un mail provenant d'un site de rencontres en ligne (Twoo) m'indiquant que des hommes cherchaient à me contacter. En cliquant sur le lien, je me suis aperçue qu'un compte avait été créé avec mes données personnelles : prénom, nom et photo. Celle-ci avait été captée sur mon profil Facebook. Comment ce genre de site, que je ne connaissais pas, a-t-il pu avoir le droit d'utiliser de telles informations, sans demander une quelconque autorisation ? Et sachant que pour être inscrit il fallait valider un code de confirmation envoyé à ma propre boîte mail, cette dernière a-t-elle été détournée ? J'ai du mal à comprendre. Mon compagnon a vu sur le site que l'inscription remontait à quelques jours après mon accouchement... ♦

VALÉRIE M., BRIVE (19)

